Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260105-2026_1-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Irène Cloteau.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 11 Votants 12 dont 1 pouvoir
Date de convocation	29 décembre 2025
Date d'Affichage	29 décembre 2025
Secrétaire de Séance	Laurent Juin

Délibération n° 2026-1
Nature de l'Acte 5.2 Fonctionnement des Assemblées

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2025
Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 décembre 2025.

Fait à Andouillé Neuville, le 13 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.